



Colloque annuel de la Société Française pour le Droit de l'Environnement

DROIT REPRESSIF : quelles perspectives pour le droit de l'environnement ?

21 -22 novembre 2013, Université de La Rochelle

APPEL A CONTRIBUTIONS ET/OU POSTERS POUR LES JEUNES CHERCHEURS

La SFDE lance un appel à contributions à destination des jeunes chercheurs (doctorat soutenu après le 1^{er} janvier 2010) ou doctorants afin qu'ils aient l'opportunité de présenter leurs travaux au cours du colloque annuel de la SFDE qui se tiendra à l'Université de La Rochelle les 21 et 22 novembre 2013. Cette initiative a pour objectif de favoriser le partage des connaissances scientifiques et de valoriser des recherches innovantes et de qualité développées en droit de l'environnement.

La proposition de contribution devra être envoyée par courriel au secrétariat de la SFDE. Elle doit prendre la forme d'un résumé de trois pages maximum, d'une courte bibliographie (1 page) et être accompagnée d'un curriculum vitae. Les contributions retenues seront intégrées dans le programme du colloque et feront partie de la publication des actes sous réserve d'appréciation de leur qualité scientifique par le comité. Le déplacement et l'hébergement du contributeur seront pris en charge.

La proposition de poster devra être adressée par courriel au secrétariat de la SFDE. Elle prend la forme d'une description schématique de la problématique et des enjeux scientifiques de la thèse sous un format visuel. Les posters seront exposés sur les lieux du colloque de la SFDE.

Les critères de sélection :

- le caractère innovant et prospectif de la proposition
- l'intérêt scientifique du thème proposé au vu des objectifs scientifiques du colloque
- la qualité du contenu et de la démarche scientifique

Les normes du document

Les textes sont à rédiger en police Times New Roman (12 points) et doivent impérativement comporter les informations suivantes :

- Le titre du poster
- Votre nom et coordonnées précises
- Organisme d'affiliation
- Adresse, téléphone, e-mail
- Un résumé (1 page)
- Votre CV et une brève bibliographie

Les candidats seront exonérés des frais d'inscription. Les coûts d'impression du poster sont à la charge du candidat.

Date limite de soumission au secrétariat de la SFDE : le 22 mars 2013

Date de réponse par le comité scientifique par courriel adressé aux candidats : le 15 avril 2013

Envoyer les propositions à :

Laurence RENARD
Société française pour le droit de l'environnement
11 rue du Maréchal Juin
BP 68
67046 STRASBOURG CEDEX
Tel : 03.68.85.87.83 Courriel : laurence.renard@unistra.fr

DROIT REPRESSIF : quelles perspectives pour le droit de l'environnement ?

Droit jeune, audacieux et fécond, le droit de l'environnement saisit le droit répressif contemporain. En ce XXI^{ème} siècle, qui restera dans l'histoire marqué par la catastrophe nucléaire de Fukushima, la protection de l'environnement par des dispositifs juridiques dissuasifs s'avère des plus nécessaire. Depuis la théorie générale des prescriptions criminelles jusqu'à l'application de sanctions visant à protéger de manière transgénérationnelle l'environnement, nul doute que de nouvelles perspectives méritent d'être esquissées.

Dans un premier temps, il importe de remonter **aux fondements théoriques** du droit répressif. D'un point de vue « statique », quels rôles, quelles fonctions a-t-il traditionnellement vocation à jouer ? Sur quels postulats temporels a-t-il été essentiellement élaboré ? Il s'agit d'éclairer les valeurs, les « frontières » classiques du droit répressif tant dans le champ juridique national qu'international. Une analyse dynamique devient alors possible, en confrontant les concepts, les principes et postulats du droit répressif saisi par l'enjeu environnemental. Les concepts de sanction, de répression, de prescription, de compétence ont-ils encore du sens ? Quelles sont les potentialités du droit répressif face à l'irréversibilité des atteintes à l'environnement ? L'avènement de nouveaux principes juridiques, tels que le principe de précaution, peut-il contribuer à révolutionner fondamentalement les dispositifs normatifs ? Quelles perspectives d'anticipation et de prévention des dommages écologiques ces principes autorisent-ils à penser ? N'existe-t-il pas un risque de dilution des champs légitimes du droit répressif ?

Dans un deuxième temps, il est nécessaire de creuser les **dimensions opérationnelles du droit répressif**. Comment articuler les différents systèmes de responsabilité civile et pénale ? Comment la répression des atteintes à l'environnement est-elle mise en oeuvre et modulée dans les ordres juridiques ? Enfin, quel rayonnement accorder à la compétence internationale du juge pénal français en matière d'atteinte à l'environnement ?

La diffusion irrépressible du droit répressif de l'environnement sera éclairée de manière concrète lors d'une *table ronde consacrée à la politique répressive* animée par ses principaux acteurs.

Dans un troisième temps, la réflexion s'inscrira dans la **prospectivité juridique**. Dans un contexte juridique en pleine complexification, comment articuler le droit répressif de l'environnement alors même qu'il s'inscrit dans plusieurs ordres juridiques (international/régional/national), à plusieurs niveaux de normativité et de juridicité ? Quels jonctions et effets de retour peuvent être identifiés entre droit international de l'environnement et les droits de l'homme ?

Le droit répressif est-il efficace dans ce rôle de protection de l'environnement sachant que dans nombre de cas le dommage écologique est irréversible ? La répression n'intervient-elle pas systématiquement trop tard ; quel rôle préventif peut-elle jouer compte tenu de l'enjeu, central en droit de l'environnement, de l'irréversibilité des dommages ?

Quelles sont les perspectives :

- en droit interne (refondre le droit répressif de l'environnement pour le rendre cohérent, refondre le droit de l'environnement autour des instruments répressifs, pénaliser encore plus ou dépenaliser),
- en droit européen (impact de la Directive 2008/99/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal sur le droit interne)
- en droit international (projets de cour pénale internationale de l'environnement, de crime contre les générations futures ou de crime contre la nature) ? Quels risques de dérives ou de déviations méritent d'être identifiés et anticipés ?

Les spécialistes de droit pénal sont rarement environnementalistes et les spécialistes de droit de l'environnement rarement pénalistes. La rencontre du droit répressif et du droit de l'environnement nécessite que les spécialistes de ces matières se réunissent pour mener une réflexion commune sur les problématiques qui viennent d'être énoncées.

Pré-Programme

Session 1 : Les enjeux du droit répressif de l'environnement – quelles valeurs ? Quelle fonction ? Quelles frontières ?

La fonction du droit répressif dans l'ordre juridique interne comme dans l'ordre international

Rôle de la répression : quelles avancées ou quels reculs pour le droit de l'environnement ?

Une « refondation » du droit de l'environnement autour des instruments répressifs est-elle utile, souhaitable ?

Le principe de précaution, une révolution pour le droit pénal ?

Droit répressif et irréversibilité des atteintes à l'environnement

Droit répressif et justice environnementale : équité dans la mise en œuvre du droit répressif

Quelles tendances ? Quelles places respectives pour les répressions pénales et administratives ? S'orientent-elles vers une utilisation accrue des sanctions administratives et est-ce au détriment d'autres instruments répressifs ?

Session 2 : Quels instruments répressifs pour quels objectifs ?

Les dimensions opérationnelles du droit répressif

Modalités de l'exercice de la répression (dans l'ordre judiciaire, dans l'ordre administratif)

Articulation des mécanismes de répression, pénale et administrative ; rôle de la responsabilité civile sur le plan répressif

Les instruments du droit international et du droit de l'Union européenne sur le plan répressif

La compétence internationale du juge pénal français en matière d'atteinte à l'environnement

Table ronde ouverte au public sur la politique répressive

Session 3 : Les perspectives – le développement d'un ordre « répressif » de l'environnement ?

Perspectives nationales, européennes et internationales

Sur le plan national :

Malgré l'adoption en 2000 du Code de l'environnement, l'empilement des dispositifs répressifs - demeure. Aux textes de droit interne, il faut ajouter les normes européennes et internationales. L'éparpillement et l'enchevêtrement des sources constituent l'une des faiblesses du droit répressif de l'environnement qui nuit à son effectivité.

Quelles propositions peuvent être émises pour clarifier et rendre plus cohérent le droit répressif de l'environnement ? Quelles évolutions suite à l'intervention de l'ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement ?

Sur le plan international :

Quels sont les projets en cours tant sur le plan institutionnel (projet de Cour pénale internationale de l'environnement) que sur le plan normatif (création de nouvelles infractions), Qu'en est-il des crimes contre les générations futures ou du concept d'écocide ?

Comité scientifique

Membres	Domaines de spécialités	Titres	Universités	Adresses électroniques
Agnès Michelot	Droit public	MCF HDR	La Rochelle	agnes.michelot@univ-lr.fr
Céline Laronde-Clérac	Droit privé et sciences criminelles	MCF	La Rochelle	celine.laronde-clerac@univ-lr.fr
André Giudicelli	Droit privé et sciences criminelles	Pr	La Rochelle	andre.giudicelli@univ-lr.fr
Jessica Makowiak	Droit public	MCF HDR	Limoges	jessica.makowiak@unilim.fr
Emilie Gaillard	Droit privé et sciences criminelles	MCF	Caen Basse-Normandie	gaillardemilie@laposte.net
Pascale Steichen	Droit privé et sciences criminelles	Pr	Nice	pascale.steichen@wanadoo.fr

Comité d'organisation

Membres	titre	Université	Adresse mail
Julien Bétaille	Docteur en droit public	Limoges	julienbetaille@gmail.com
Charlotte Huteau	doctorante	La Rochelle	huteaucharlotte@hotmail.com
Agnès Michelot	Co-direction CEJEP	La Rochelle	agnes.michelot@univ-lr.fr
Karine Planchet	Secrétariat CEJEP	La Rochelle	karine.planchet@univ-lr.fr
Laurence Renard	Secrétariat SFDE	Strasbourg	laurence.renard@unistra.fr